



États financiers de la

Société canadienne du cancer –
Canadian Cancer Society

Exercice clos le 31 janvier 2024

Table des matières

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
État de la situation financière	3
État des activités financières – Fonds de fonctionnement et fonds grevé d'affectations d'origine externe	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État des flux de trésorerie	6
Notes afférentes aux états financiers	7 - 23

Rapport de l'auditeur indépendant

Grant Thornton LLP
11th Floor
200 King Street West, Box 11
Toronto, ON
M5H 3T4
T + 1 416 366 0100
F + 1 416 360 4949

Aux membres de la Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society (la « SCC »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 janvier 2024 et les états des activités financières – Fonds de fonctionnement et fonds grevé d'affectations d'origine externe, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SCC au 31 janvier 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, la SCC tire des produits d'activités de levée de fonds, notamment des dons de particuliers ou de sociétés et des dons planifiés, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de la SCC et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits, de l'excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges, et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 janvier 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 janvier 2024 et 2023, et de l'actif net aux 1^{er} février 2023 et 2022 et aux 31 janvier 2024 et 2023. Nous avons donc exprimé une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 janvier 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la SCC conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SCC à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la

direction a l'intention de liquider la SCC ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SCC.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SCC;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SCC à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SCC à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Toronto, Canada
Le 13 juin 2024

The logo for Grant Thornton LLP, featuring the company name in a stylized, cursive script.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

État de la situation financière

(en milliers de dollars)

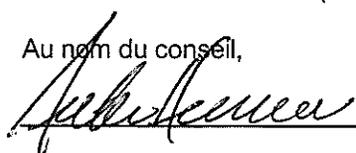
Au 31 janvier

	2024	2023
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	55 837 \$	41 183 \$
Placements (note 2)	149 902	144 184
Débiteurs	4 279	6 066
Charges payées d'avance	3 421	2 011
	213 439	193 444
Actifs incorporels (note 3)	1 047	1 076
Immobilisations corporelles (note 4)	56 664	56 902
	271 150 \$	251 422 \$
Passif et soldes de fonds		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 5)	11 489 \$	11 636 \$
Subventions de recherche à payer	40 087	37 064
Apports reportés (note 6)	28 487	25 427
	80 063	74 127
Passif au titre des prestations définies de retraite (note 8 a))	3 053	4 356
Passif au titre des prestations définies liées aux avantages complémentaires de retraite (note 8 b))	19 050	19 545
Autres passifs à long terme	29	76
	102 195	98 104
Soldes de fonds		
Fonds de fonctionnement		
Montant investi dans des actifs incorporels et des immobilisations corporelles (note 9 a))	57 711	57 978
Solde grevé d'affectations d'origine interne (note 9 b))		
Fonctionnement	54 413	41 836
Recherche	28 420	31 140
Autre	13 596	7 500
Solde non affecté	3 500	3 500
Fonds grevé d'affectations d'origine externe (note 10)	11 315	11 364
	168 955	153 318
	271 150 \$	251 422 \$

Engagements (note 13)

Garanties et éventualités (note 15)

Au nom du conseil,

 , administrateur

 , administrateur

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

État des activités financières – Fonds de fonctionnement et fonds grevé d'affectations d'origine externe

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 janvier

	Fonds de fonctionnement		Fonds grevé d'affectations d'origine externe		Total	Total
	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Produits :						
Dons de particuliers	96 807 \$	89 268 \$	306 \$	509 \$	97 113 \$	89 777 \$
Dons planifiés	34 328	30 543	–	–	34 328	30 543
Dons de sociétés	13 914	11 084	–	–	13 914	11 084
Loteries	1 739	10 269	–	–	1 739	10 269
Subventions publiques	20 271	17 382	–	–	20 271	17 382
Produits financiers (pertes financières) (note 14)	6	6 774	(341)	551	(335)	7 325
Frais d'utilisation liés aux programmes et autres produits	3 752	4 175	–	–	3 752	4 175
	170 817	169 495	(35)	1 060	170 782	170 555
Charges :						
Mission :						
Programmes	59 284	55 977	–	2	59 284	55 979
Recherche	44 696	50 056	49	–	44 745	50 056
Défense de l'intérêt public	4 905	3 651	–	–	4 905	3 651
	108 885	109 684	49	2	108 934	109 686
Levée de fonds	46 358	41 750	–	14	46 358	41 764
Loteries	1 463	7 571	–	–	1 463	7 571
Administration	8 934	8 549	98	101	9 032	8 650
	165 640	167 554	147	117	165 787	167 671
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant l'élément ci-dessous	5 177	1 941	(182)	943	4 995	2 884
Gains non réalisés (pertes non réalisées) sur les placements (note 14)	9 487	(7 049)	828	(718)	10 315	(7 767)
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	14 664 \$	(5 108) \$	646 \$	225 \$	15 310 \$	(4 883) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

État de l'évolution des soldes de fonds

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 janvier

	Fonds de fonctionnement		Fonds grevé d'affectations d'origine externe		Total	Total
	Montant investi dans des actifs incorporels et des immobilisations corporelles	Solde grevé d'affectations d'origine interne	Solde non affecté	Solde grevé d'affectations d'origine externe	2024	2023
Soldes de fonds à l'ouverture	57 978 \$	80 476 \$	3 500 \$	11 364 \$	153 318 \$	154 967 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(4 257)	–	18 921	646	15 310	(4 883)
Montant investi dans des actifs incorporels et des immobilisations corporelles	3 990	–	(3 990)	–	–	–
Transfert de fonds (notes 9 b) et 10)	–	15 953	(15 258)	(695)	–	–
Réévaluation du passif au titre des prestations définies de retraite	–	–	149	–	149	256
Réévaluation du passif au titre des prestations définies liées aux avantages complémentaires de retraite	–	–	178	–	178	2 978
Soldes de fonds à la clôture	57 711 \$	96 429 \$	3 500 \$	11 315 \$	168 955 \$	153 318 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 janvier

	2024	2023
Fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	15 310 \$	(4 883) \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des actifs incorporels	29	28
Amortissement des immobilisations corporelles	4 228	4 018
Charges liées au régime de retraite à prestations définies	400	622
Charges liées aux avantages complémentaires de retraite	891	739
(Gain) perte sur les placements	(5 953)	2 002
Apports reportés comptabilisés (note 6)	(88 155)	(69 150)
Cotisations patronales au régime de retraite à prestations définies	(1 554)	(3 004)
Cotisations patronales au régime d'avantages complémentaires de retraite	(1 208)	(1 200)
Diminution des autres passifs à long terme	(47)	(109)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié au fonctionnement (note 18)	94 468	73 347
	18 409	2 410
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 990)	(2 189)
Produit de la cession de placements	30 235	5 100
Acquisition de placements	(30 000)	(30 200)
	(3 755)	(27 289)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	14 654	(24 879)
Trésorerie à l'ouverture	41 183	66 062
Trésorerie à la clôture	55 837 \$	41 183 \$

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2024

La Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society (ci-après la « SCC ») est un organisme de bienfaisance national dont l'objectif est d'unir tous les Canadiens et de les inspirer à lutter contre le cancer. La SCC s'efforce d'atteindre cet objectif en travaillant en partenariat avec des donateurs et des bénévoles de confiance en vue d'améliorer la qualité de vie de toutes les personnes touchées par le cancer grâce à la recherche sur le cancer, à la défense de l'intérêt public et aux services de soutien.

La SCC est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* en tant qu'organisme sans capital-actions et est exonérée d'impôt, à condition de satisfaire à certaines exigences de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

1. Principales méthodes comptables

a) Règles de présentation :

Les états financiers ont été établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

b) Comptabilité par fonds :

Le fonds grevé d'affectations d'origine externe présente les apports utilisés pour les campagnes pour des dépenses en immobilisations corporelles et les dotations. Les autres apports grevés d'affectations d'origine externe qui sont liés au fonctionnement habituel de la SCC sont présentés dans le fonds de fonctionnement à titre d'apports reportés.

Le fonds de fonctionnement présente toutes les autres activités et comprend les soldes suivants :

- i) Le montant investi dans les actifs incorporels et les immobilisations corporelles représentant la valeur comptable nette de l'ensemble des actifs incorporels et des immobilisations corporelles, moins toute dette connexe.
- ii) Le solde grevé d'affectations d'origine interne représentant les montants que le conseil d'administration de la SCC a alloués à des fins précises.
- iii) Le solde non affecté représentant les montants relatifs à la recherche, aux programmes, à la défense de l'intérêt public, aux activités de levée de fonds et aux activités administratives de la SCC qui ne sont pas comptabilisés dans les autres soldes.

c) Instruments financiers :

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La SCC a choisi de comptabiliser ses placements à la juste valeur. Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement font régulièrement l'objet de tests de dépréciation. S'il y a une indication de dépréciation, la SCC détermine s'il y a un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier, et constate une moins-value si la valeur comptable de l'actif financier est plus élevée que le montant le plus élevé de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, du prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou de la valeur de réalisation que la SCC s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier.

Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure où la valeur ajustée n'est pas supérieure à la valeur comptable initiale.

La politique de placement de la SCC interdit tout placement dans des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de levier financier ou de spéculation. La SCC peut investir dans des dérivés dans le but précis de mettre les actifs détenus à des fins de placement à l'abri du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

d) Actifs incorporels :

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative.

e) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les apports d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'apport. Lorsque des événements indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de prestation de services de la SCC ou que la valeur des avantages économiques futurs ou du service potentiel associés à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, sa valeur comptable nette est ramenée à sa juste valeur ou à son coût de remplacement.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Bâtiments	Maximum de 40 ans selon la durée de vie utile
Mobilier et agencements	4 ans
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Véhicules	3 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée de vie utile, selon la moins élevée des deux

Les travaux en cours, qui correspondent aux rénovations des maisons d'hébergement, aux améliorations des bureaux et aux coûts engagés pour les mises à niveau du site Web qui seront lancées à une date ultérieure seront transférés dans la catégorie d'immobilisations corporelles appropriée dès leur achèvement et amortis en fonction de la durée de vie utile appropriée.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Subventions de recherche à payer :

Les subventions à la recherche peuvent être allouées sur une période couvrant plus d'un exercice, sous réserve de la disponibilité du financement et du respect, par les bénéficiaires des subventions, de certains critères en matière de performance. L'état de la situation financière reflète seulement les subventions payables au cours de l'exercice considéré, dans la mesure où les bénéficiaires des subventions ont respecté les critères en matière de performance.

Les subventions à la recherche sont passées en charges dans la période tel qu'il est énoncé dans les ententes de financement.

g) Apports reportés :

Les apports reportés représentent la tranche reportée des projets financés par les gouvernements, des legs désignés et des fonds reçus pour des projets particuliers pour lesquels il n'existe pas de fonds affecté correspondant et sont comptabilisés dans les produits lorsque les charges connexes sont engagées.

h) Avantages sociaux futurs :

i) Régime de retraite :

La SCC maintient pour la quasi-totalité de ses salariés un régime de retraite enregistré comportant un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Aux termes du volet à prestations définies, les prestations de retraite sont calculées en fonction des états de service et du salaire moyen de fin de carrière. Aux termes du volet à cotisations définies, les prestations sont calculées en fonction des cotisations salariales et patronales et du taux de rendement obtenu sur ces cotisations. Au 1^{er} janvier 2016, tous les participants au régime de retraite prenaient part au volet à cotisations définies pour tout service futur.

La SCC maintient également un régime de retraite complémentaire à prestations définies (non enregistré) qui offre des prestations supérieures aux maximums prescrits par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le régime de retraite complémentaire non enregistré n'est pas capitalisé.

La SCC évalue les obligations au titre des prestations définies en utilisant une évaluation actuarielle établie aux fins de la comptabilisation selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres hypothèses actuarielles). La date d'évaluation des actifs du régime et des obligations au titre des prestations définies est le 31 janvier. Les états financiers ont été établis à l'aide d'une projection de l'évaluation effectuée le 31 décembre 2021. La charge liée au volet à cotisations définies du régime de retraite est calculée en fonction d'un pourcentage des gains ouvrant droit à pension du salarié.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

ii) Avantages complémentaires de retraite :

La SCC maintient un régime d'avantages complémentaires de retraite pour les salariés retraités et leur conjoint, lequel comprend une assurance vie et des prestations élargies pour soins de santé et soins dentaires. Les salariés qui ont été embauchés par la SCC après le 1^{er} janvier 2007 ne sont pas admissibles à ce régime d'avantages. Le régime d'avantages complémentaires de retraite n'est pas capitalisé.

La SCC comptabilise ses obligations au titre du régime d'avantages complémentaires de retraite au fur et à mesure que les salariés rendent les services nécessaires pour gagner les avantages complémentaires de retraite. La SCC évalue l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite à l'aide d'une évaluation actuarielle établie aux fins de la comptabilisation selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (qui prend en compte les hypothèses les plus probables de la direction au sujet de l'évolution future des niveaux de salaire et d'autres éléments de croissance des coûts, ainsi que l'âge des salariés à leur départ à la retraite et d'autres hypothèses actuarielles). La date d'évaluation de l'obligation au titre des avantages complémentaires de retraite correspond au 31 janvier. Les états financiers ont été établis à l'aide d'une projection de l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 janvier 2022.

La SCC comptabilise les coûts des services rendus au cours de la période et les charges financières en vertu des régimes de retraite et d'avantages complémentaires de retraite à l'état des activités financières. Les réévaluations et les autres éléments sont comptabilisés à l'état de l'évolution des soldes de fonds et comprennent les gains et pertes actuariels, les coûts des services passés et les gains et les pertes qui découlent des règlements et des compressions.

Les gains et pertes actuariels sont des variations des obligations au titre des prestations définies découlant des écarts entre les résultats réels et prévus ainsi que des modifications des hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies.

i) Produits et charges :

i) Produits :

La SCC utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour la comptabilisation des apports.

Les produits tirés des apports non affectés sont inscrits selon la méthode de la comptabilité de trésorerie, tandis que les dons promis qui n'ont pas été reçus ne sont pas comptabilisés.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les apports reçus à titre de dotations et les apports grevés d'affectations d'origine externe pour lesquels il existe un fonds grevé d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre de produits dans le fonds grevé d'affectations d'origine externe dans l'exercice au cours duquel ils sont reçus. Les dotations se composent des apports grevés d'affectations reçus par la SCC pour lesquels le principal don reçu ne peut être dépensé et le revenu de placement doit être utilisé pour les fins établies par les donateurs. Les autres apports grevés d'affectations d'origine externe comprennent les apports reçus par la SCC pour des projets d'immobilisations corporelles. Les apports grevés d'affectations pour lesquels il n'existe aucun fonds sont reportés et comptabilisés lorsqu'ils sont utilisés aux fins prévues.

La SCC comptabilise les subventions, y compris l'aide gouvernementale, au titre des dépenses courantes dans l'état des activités financières lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir. Lorsque l'aide gouvernementale se rapporte à des dépenses d'une période future, la SCC reporte la comptabilisation jusqu'à la période au cours de laquelle les dépenses connexes sont engagées. Si les subventions sont reçues avant la période au cours de laquelle les dépenses connexes sont engagées, elles sont comptabilisées à titre d'apports reportés dans l'état de la situation financière.

Les produits tirés des événements spéciaux sont comptabilisés une fois que l'événement a eu lieu.

Les produits financiers sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les variations de la juste valeur des placements ultérieurement évalués à la juste valeur sont comprises dans les gains non réalisés (pertes non réalisées) sur les placements à l'état des activités financières.

La SCC est nommée bénéficiaire aux termes de divers testaments et conventions de fiducie. Puisque le total des sommes pouvant être réalisées ne peut être déterminé facilement, la SCC comptabilise de tels legs au moment où elle en reçoit le produit ou quand le recouvrement du montant est raisonnablement assuré et peut être estimé de façon fiable.

Les produits tirés des loteries sont comptabilisés une fois que la loterie a eu lieu.

ii) Charges :

Les charges sont imputées aux objectifs prioritaires de la mission de la SCC, notamment aux programmes, à la recherche, à la défense de l'intérêt public ainsi qu'aux activités de levée de fonds et à l'administration, selon les secteurs d'activité qui en bénéficient. Comme certaines charges se rapportent à plus d'une catégorie, elles sont réparties entre les catégories pertinentes. De plus, certaines charges liées à l'administration sont réparties proportionnellement entre les activités liées à la mission de la SCC et les activités de levée de fonds, en fonction d'une estimation du temps que le personnel consacre à chaque secteur d'activité (note 11). Selon la politique en vigueur, la méthode de ventilation de toutes les charges doit être soumise à un examen et à une approbation annuelle. Cette méthode de ventilation peut être révisée, à l'occasion, lorsque la situation l'exige.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les charges liées aux programmes visent à promouvoir la santé auprès des Canadiens (renoncer au tabac, s'alimenter sainement, faire de l'activité physique, réduire son exposition à des substances carcinogènes, subir des examens de dépistage) et à offrir un soutien aux personnes atteintes du cancer et à leurs aidants au cours de leur lutte contre le cancer et par la suite. Les programmes d'information et les programmes de soutien affectif et pratique sont offerts au sein de la communauté en personne, par téléphone, ou distribués sous forme de publications écrites ou en ligne (site Internet ou médias sociaux). Ils prennent notamment la forme de services de prévention du cancer, comme les programmes pour cesser de fumer et les programmes de vie saine, d'aide visant à composer avec le cancer grâce à des informations sur le cancer, de l'hébergement, du transport, de l'aide financière, des prothèses et des prothèses capillaires, ainsi que de l'aide pour trouver d'autres ressources communautaires. La SCC fournit également des lieux sûrs à la collectivité afin que les personnes atteintes de cancer et leurs proches puissent tisser des liens, soit la communauté en ligne ParlonsCancer.ca et le [Camp Goodtimes](http://CampGoodtimes).

Les charges liées à la recherche comprennent les coûts du financement de la recherche et les coûts liés au soutien des programmes de recherche. Le financement de la recherche (projets, personnel et centres de recherche) se concentre sur l'accroissement des connaissances quant à la réduction des risques de cancer et à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la guérison, aux soins de soutien, à la survie et aux soins de fin de vie au moyen de recherches fondamentales dans le domaine biomédical, de recherches translationnelles, d'essais cliniques, de recherches sur le comportement et de recherches sur la population. Les programmes de recherche liés au soutien comprennent des activités ayant trait au processus d'évaluation par les pairs, à l'administration de programmes, aux forums de recherche, aux comités consultatifs et au réseautage avec les chercheurs.

Les charges liées à la défense de l'intérêt public comprennent les activités qui visent à inciter les dirigeants à adopter des politiques et des programmes gouvernementaux qui permettront l'adoption de saines habitudes de vie, la réduction des substances carcinogènes présentes dans l'environnement et dans les milieux professionnels, l'accès à des programmes organisés de dépistage du cancer et à des soins de qualité pour les personnes atteintes de cancer (du diagnostic aux soins palliatifs), l'accès à de l'aide financière pour les personnes atteintes de cancer et les aidants et l'investissement dans la recherche sur le cancer. Les activités peuvent se faire sous forme d'affermissement des prises de position, de sensibilisation de la population, de mobilisation des communautés, de création de coalitions et de lobbying.

Les charges liées aux activités de levée de fonds sont constituées de tous les coûts liés au soutien de la rentrée des produits des activités de collecte de fonds qui aident à promouvoir la mission de la SCC. Les charges liées aux activités de levée de fonds comprennent les coûts liés aux loteries, lesquels se rapportent aux prix attribués, ainsi que les frais de marketing et les autres charges.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2024

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les charges liées à l'administration sont engagées pour faire fonctionner la SCC et ses programmes de manière économique tout en maximisant l'ensemble des occasions qui peuvent permettre à la SCC de promouvoir sa mission. Ces charges se rapportent notamment aux services des ressources humaines, aux technologies de l'information, aux installations, aux finances, de même qu'aux activités de gouvernance d'entreprise comme la planification stratégique, la présentation d'information relative aux exigences réglementaires et à la conformité, et la planification financière.

j) Don de biens et de services :

La valeur des biens et des services donnés à la SCC est comptabilisée dans les états financiers à titre de produits et de charges lorsque leur juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque ces biens et ces services devraient normalement être achetés et payés si la SCC ne les recevait pas sous forme de dons.

Les divers programmes de la SCC profitent largement des services rendus par les bénévoles. La valeur de ces services n'est pas comptabilisée dans les présents états financiers.

k) Utilisation d'estimations :

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment les obligations liées à la valeur comptable des actifs incorporels et des immobilisations corporelles, les avantages sociaux futurs ainsi que la ventilation des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Placements

	2024	2023
Fonds de placement	119 902 \$	113 949 \$
Autres placements	30 000	30 235
	149 902 \$	144 184 \$

Les placements ont été placés dans un portefeuille de fonds de placement géré indépendamment, qui peut être liquidé rapidement au besoin. Les fonds de placement sont comptabilisés à la juste valeur. La juste valeur des fonds de placement est déterminée selon les cours de marché des actifs sous-jacents à la clôture de l'exercice.

Les autres placements consistent principalement en des certificats de placement garanti et en d'autres titres à revenu fixe qui viennent à échéance ou sont remboursables à des dates diverses n'excédant pas 12 mois et portent intérêt à des taux stipulés variant de 4,75 % à 5,86 % (1,93 % à 5,40 % en 2023).

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2024

2. Placements (suite)

Les fonds de placement comprennent les catégories d'actifs suivantes :

	2024	2023
Revenu fixe	70,05 %	67,24 %
Actions canadiennes	10,95 %	13,53 %
Marché monétaire	9,56 %	12,99 %
Actions mondiales	9,44 %	6,24 %

3. Actifs incorporels

	2024	2023
Coût	1 619 \$	1 619 \$
Amortissement cumulé	(572)	(543)
	1 047 \$	1 076 \$

Camp Goodtimes :

La SCC a conclu avec l'Université de la Colombie-Britannique une entente qui lui donne accès au camp Loon Lake de l'Université. Les installations du camp accueillent les programmes destinés aux enfants et aux adolescents qui suivent ou qui ont suivi des traitements contre le cancer, ainsi qu'à leurs frères et sœurs et à leur famille. Cette entente, entrée en vigueur en janvier 2004 et arrivant à échéance le 31 décembre 2055, prévoit des paiements forfaitaires par la SCC totalisant 1 619 \$ et des versements annuels liés au fonctionnement de 146 \$ (139 \$ en 2023), indexés afin de tenir compte de l'inflation. Le total des paiements forfaitaires a été capitalisé et est amorti sur la durée de l'entente, sous réserve de l'application des droits de résiliation anticipée des deux parties. Si jamais il y a résiliation, tout montant non amorti sera remboursé à la SCC.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2024

4. Immobilisations corporelles

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Terrains	4 012 \$	– \$	4 012 \$	4 012 \$
Bâtiments	76 263	30 627	45 636	46 594
Mobilier, agencements et matériel de bureau	15 078	11 067	4 011	5 323
Véhicules	689	674	15	27
Améliorations locatives	136	18	118	145
Travaux en cours	2 872	–	2 872	801
	99 050 \$	42 386 \$	56 664 \$	56 902 \$

Les travaux en cours, d'un montant de 2 872 \$ (801 \$ en 2023), ont trait aux rénovations des maisons d'hébergement, aux améliorations des bureaux et aux coûts engagés pour les mises à niveau du site Web qui seront lancées à une date ultérieure. Ces actifs ne peuvent pas encore être utilisés; par conséquent, aucun amortissement n'est comptabilisé.

5. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent un montant de 165 \$ (170 \$ en 2023) au titre des sommes à remettre à l'État, englobant les montants à payer au titre de la taxe de vente fédérale, des taxes de vente provinciales, des cotisations salariales, de l'impôt santé et des primes d'assurance contre les accidents du travail.

6. Apports reportés

	2024	2023
Solde à l'ouverture	25 427 \$	27 753 \$
Montants reçus ou à recevoir	91 215	66 824
Produits comptabilisés au cours de l'exercice	(88 155)	(69 150)
Solde à la clôture	28 487 \$	25 427 \$

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2024

7. Facilités de crédit

La SCC a établi auprès d'une banque à charte canadienne une facilité de crédit (la « facilité ») qu'elle utilise afin d'émettre des lettres de crédit en appui aux loteries auxquelles elle procède en Ontario. La facilité comporte une limite de crédit de 10 000 \$, et les prélèvements sont garantis soit par de la trésorerie, soit par un certificat de placement garanti détenu auprès de la banque à charte. Les prélèvements effectués sur la facilité sont soumis à des honoraires à un taux annuel de 0,45 %. Au 31 janvier 2024, la SCC avait tiré des lettres de crédit d'un montant de 839 \$ (649 \$ en 2023) sur la facilité.

8. Régimes d'avantages sociaux futurs

a) Passif au titre des prestations définies de retraite :

	Régime enregistré	Régime non enregistré	2024	2023
Obligation au titre des prestations définies	22 315 \$	2 578 \$	24 893 \$	24 988 \$
Juste valeur des actifs des régimes	21 840	–	21 840	20 632
Passif au titre des prestations définies de retraite	475 \$	2 578 \$	3 053 \$	4 356 \$

Le passif au titre des régimes d'avantages sociaux futurs représente une estimation, fondée sur des hypothèses actuarielles, du passif qui sera réglé à long terme. L'hypothèse portant sur le taux d'actualisation utilisée pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies liées aux régimes de retraite est choisie en fonction d'un examen des taux d'intérêt courants du marché des obligations de sociétés de haute qualité dont les flux de trésorerie correspondent au calendrier et au montant des paiements de prestations prévus. Le taux d'actualisation appliqué pour l'exercice clos le 31 janvier 2024 était de 4,9 % (4,7 % en 2023).

La SCC est résolue à financer en entier les régimes d'avantages et met en œuvre diverses stratégies visant à atténuer ou à limiter les coûts futurs et les risques liés aux régimes.

La plus récente évaluation actuarielle des volets à prestations définies du régime de retraite et du régime de retraite complémentaire non enregistré a été établie en date du 31 décembre 2021.

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2023, une rente avec rachat des engagements a été achetée auprès de La Compagnie d'assurance du Canada sur la Vie pour un prix de 32 479 \$ afin d'assurer les pensions et les pensions différées des participants répondant à certains critères du régime de retraite à prestations définies (le « régime »). La Compagnie d'assurance du Canada sur la Vie a pris en charge le paiement des pensions à compter du 1^{er} juillet 2022. Les participants ne répondant pas aux critères de la rente avec rachat des engagements continuent de recevoir des versements de pension réguliers dans le cadre du régime.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2024

8. Régimes d'avantages sociaux futurs (suite)

L'acquittement des obligations est mis en œuvre conformément aux exigences de l'organisme de réglementation, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (l'« ARSF »), et des autres autorités gouvernementales responsables de la supervision du régime. Le régime a reçu l'approbation de l'ARSF à l'égard d'un règlement final et définitif des prestations en vertu du paragraphe 43.1(5) de la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario, sous réserve des législations provinciales applicables, pour tous les participants touchés par la conversion des contrats de rente sans rachat des engagements en contrats de rente avec rachat des engagements en 2021, et de l'achat de rentes avec rachat des engagements en 2022.

Le 21 mars 2024, le conseil d'administration a approuvé la liquidation du régime de retraite enregistré en date du 12 mai 2024, dans l'attente de l'approbation de l'ARSF. Les participants au régime recevront la valeur totale de leurs prestations de retraite et disposeront de plusieurs options pour recevoir leurs prestations de retraite, telles que le transfert de la valeur de rachat des prestations de retraite en une somme forfaitaire dans un véhicule de retraite immobilisé, l'achat d'une rente auprès d'une compagnie d'assurance canadienne ou le paiement de remboursements en espèces, le cas échéant. Les options offertes à chaque participant dépendront de divers facteurs tels que l'âge, la province d'emploi à la date de liquidation et le fait que le participant reçoive déjà des prestations de retraite mensuelles. Au 13 juin 2024, l'approbation de l'ARSF n'avait pas encore été reçue. Une évaluation actuarielle avec une date d'entrée en vigueur au 12 mai 2024 devrait être déposée auprès de l'ARSF d'ici au 12 novembre 2024.

Il n'y a aucune incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation des actifs et des passifs sous-jacents au 31 janvier 2024. À la liquidation du régime, les obligations de retraite de la SCC seront réglées, supprimant toute autre obligation de la SCC à l'égard du régime. En raison des divers facteurs susmentionnés, le montant final du règlement ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable à l'heure actuelle.

En date du 12 mai 2024, la SCC est devenue un employeur participant au régime de retraite du Collège des arts appliqués et de technologie (le « régime de retraite du CAAT »).

b) Passif au titre des prestations définies liées aux avantages complémentaires de retraite :

Le régime d'avantages complémentaires de retraite n'est pas capitalisé et, par conséquent, il n'y a aucun actif du régime à présenter. L'hypothèse portant sur le taux d'actualisation utilisée pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies liées aux avantages complémentaires de retraite est choisie en fonction d'un examen des taux d'intérêt courants du marché des obligations de sociétés de haute qualité dont les flux de trésorerie correspondent au calendrier et au montant des paiements de prestations prévus. Le taux d'actualisation appliqué pour l'exercice clos le 31 janvier 2024 s'est chiffré à 4,8 % (4,7 % en 2023).

La plus récente évaluation actuarielle du régime d'avantages complémentaires de retraite a été établie en date du 31 janvier 2022 et la prochaine évaluation requise sera établie en date du 31 janvier 2025.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2024

9. Fonds de fonctionnement

- a) Montant investi dans des actifs incorporels et des immobilisations corporelles

Le montant investi dans des actifs incorporels et des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

	2024	2023
Actifs incorporels (note 3)	1 047 \$	1 076 \$
Immobilisations corporelles (note 4)	56 664	56 902
	57 711 \$	57 978 \$

- b) Fonds grevé d'affectations d'origine interne

Le solde grevé d'affectations d'origine interne se compose des réserves suivantes :

	Fonctionnement	Recherche	Immobilisations corporelles et technologie	Levée de fonds	2024	2023
Solde à l'ouverture	41 836 \$	31 140 \$	7 500 \$	– \$	80 476 \$	79 737 \$
Transferts	12 577	(2,720)	2 346	3 750	15 953	739
Solde à la clôture	54 413 \$	28 420 \$	9 846 \$	3 750 \$	96 429 \$	80 476 \$

- i) Un fonds de fonctionnement est constitué pour répondre aux besoins opérationnels. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé un transfert de 12 577 \$ ((1 254) \$ en 2023), ce qui en a porté le total à 54 413 \$.
- ii) Le conseil d'administration a approuvé un transfert de (2 720) \$ (1 193 \$ en 2023) provenant du fonds de recherche, ce qui en a porté le total à 28 420 \$, afin d'assurer le financement d'une tranche des engagements futurs en matière de recherche correspondant à l'engagement en matière de subvention d'un exercice ultérieur, tel qu'il est déterminé à la clôture de chaque exercice.
- iii) Le conseil d'administration a approuvé un transfert de 2 346 \$ (néant en 2023) au fonds d'immobilisations corporelles et technologie destiné aux projets de transformation numérique et technologique et à d'autres projets d'immobilisations corporelles.
- iv) Le conseil d'administration a approuvé un transfert de 3 750 \$ (néant en 2023) pour soutenir la production de produits futurs.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2024

10. Fonds grevé d'affectations d'origine externe

	Campagnes pour des dépenses en immobilisations corporelles	Dotations	2024	2023
Solde à l'ouverture	2 105 \$	9 259 \$	11 364 \$	11 895 \$
Apports nets	207	439	646	225
Transferts	(300)	(395)	(695)	(756)
Solde à la clôture	2 012 \$	9 303 \$	11 315 \$	11 364 \$

11. Ventilation des charges

Certaines charges liées à l'administration sont réparties entre les activités liées à la mission de la SCC et les activités de levée de fonds, en fonction d'une estimation du temps que le personnel consacre à chaque secteur d'activité.

Les charges liées à l'administration qui ont été réparties ont une incidence sur les catégories de charges suivantes :

	2024	2023
Programmes	20 400 \$	20 916 \$
Recherche	1 034	1 036
Défense de l'intérêt public	1 947	1 435
Levée de fonds	7 491	9 004
	30 872 \$	32 391 \$

12. Téléassistance pour fumeurs de l'Ontario

Téléassistance pour fumeurs de l'Ontario est un service confidentiel administré par la SCC et financé par le gouvernement provincial de l'Ontario offrant du soutien et de l'information sur l'abandon du tabac et l'usage du tabac. Le programme offre un soutien à l'abandon du tabac fondé sur des données probantes et sans jugement par téléphone, en ligne, par messagerie texte et dans les médias sociaux. Au cours de l'exercice, des produits et dépenses liés au programme de 686 \$ (713 \$ en 2023) ont été comptabilisés par la SCC.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2024

13. Engagements

La SCC a conclu diverses ententes donnant lieu aux engagements annuels minimaux totaux suivants :

	Locaux	Matériel et autres	Total
2025	1 948 \$	12 \$	1 960 \$
2026	1 991	10	2 001
2027	1 536	10	1 546
2028	1 486	10	1 496
2029	1 180	–	1 180
Par la suite	2 058	–	2 058
	10 199 \$	42 \$	10 241 \$

De plus, au 31 janvier 2024, la SCC avait attribué des subventions de recherche et du financement de programmes totalisant 72 965 \$ (77 164 \$ en 2023), dont une tranche de 28 420 \$ est couverte par la réserve de recherche. Tout le financement est accordé sous réserve des produits futurs et du respect de certaines conditions en matière de performance.

2025	28 420 \$
2026	27 306
2027	15 599
2028	1 640
	72 965 \$

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2024

14. Produits tirés de placements évalués à la juste valeur

Produits gagnés :

	2024	2023
Gains non réalisés (pertes non réalisées)	10 315 \$	(7 767) \$
Produits d'intérêts et de dividendes	7 126	4 259
(Pertes réalisées) gains réalisés	(7 461)	3 066
Total des produits et des (pertes réalisées) gains réalisés	(335)	7 325
Total des produits financiers (pertes financières)	9 980 \$	(442) \$

	2024	2023
Produits (pertes) provenant des fonds non affectés – comptabilisés au fonds de fonctionnement	9 493 \$	(275) \$
Produits (pertes) provenant des fonds affectés – comptabilisés au fonds grevé d'affectations d'origine externe	487	(167)
Total des produits financiers (pertes financières)	9 980 \$	(442) \$

15. Garanties et éventualités

La SCC souscrit une assurance pour ses administrateurs et ses dirigeants. La SCC indemnise ses administrateurs, dirigeants, fiduciaires, salariés, bénévoles et membres passés, présents et futurs qui siègent à un comité dûment constitué de la SCC, pour les charges (y compris les frais juridiques), les jugements et toute somme réellement ou raisonnablement engagée par ceux-ci relativement à toute poursuite intentée contre eux à la suite d'un quelconque acte fautif commis dans l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la SCC, s'ils ont agi avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de la SCC.

La nature de ces ententes d'indemnisation ne permet pas à la SCC d'estimer raisonnablement le risque maximal qu'elle court étant donné la difficulté d'évaluer l'obligation connexe, de par la nature imprévisible des événements futurs et la protection illimitée offerte aux tiers. À ce jour, la SCC n'a jamais effectué de paiement important en vertu de ces ententes d'indemnisation ou d'ententes semblables. À l'heure actuelle, la SCC n'est au courant d'aucune demande d'indemnisation faite aux termes de ces garanties. Par conséquent, aucun montant n'a été comptabilisé dans les états financiers à l'égard de ces garanties.

La SCC fait l'objet de poursuites qui se produisent dans le cours normal de ses activités. Bien qu'il soit impossible de prédire l'issue de ces poursuites, la direction estime que ces questions seront résolues sans incidence notable sur la situation financière de la SCC.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2024

16. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice clos le 31 janvier 2024, un membre du conseil d'administration a obtenu du financement (deux membres en ont obtenu en 2023) pour des travaux de recherche au moyen du processus concurrentiel normal d'octroi de fonds pour la recherche de la SCC. Ce financement comprenait un montant de 136 \$ (386 \$ en 2023) pour des programmes dont ces membres étaient directement responsables, et néant (250 \$ en 2023) pour des programmes auxquels ils ont participé.

17. Risques financiers

La gestion des risques consiste à comprendre et à gérer de façon active les risques associés à tous les secteurs d'activité de la SCC et à son contexte de fonctionnement. La SCC est principalement exposée aux risques financiers suivants : risques de taux d'intérêt, de marché, de change, de crédit et de liquidité.

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du taux d'intérêt du marché. Le bien affecté en garantie des lettres de crédit sur la facilité de crédit de la SCC est un certificat de placement garanti portant intérêt à taux variable. Les dépôts à terme et une portion des placements de la SCC portent intérêt à différents taux fixes, de sorte qu'ils sont exposés au risque de taux d'intérêt lié à la juste valeur. Les autres instruments financiers de la SCC ne portent pas intérêt. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2023.

b) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur des titres de capitaux propres varie en fonction des fluctuations du marché boursier, lui-même tributaire de la conjoncture économique et des conditions du marché. La juste valeur des titres fluctue en fonction de l'évolution des sociétés et des gouvernements qui les ont émis. Le placement de la SCC dans les fonds de placement est assujéti au risque de marché en raison des titres dans lesquels les fonds investissent. La SCC gère ce risque au moyen de contrôles lui permettant de surveiller et de limiter les niveaux de concentration. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2023.

c) Risque de change

Le risque de change est le risque que les fluctuations du dollar canadien par rapport à une autre devise aient une incidence sur la juste valeur des titres libellés dans cette autre devise. Les politiques en matière de placements de la SCC atténuent ce risque en limitant les niveaux de concentration. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2023.

Société canadienne du cancer – Canadian Cancer Society

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars)

31 janvier 2024

17. Risques financiers (suite)

d) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité que la contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. La SCC est exposée au risque de crédit relativement à ses placements en instruments à taux fixe, étant donné qu'un manquement de la part de l'émetteur d'obligations entraînerait une perte financière pour elle. La SCC atténue ce risque en limitant les placements en instruments à taux fixe à des instruments auxquels une note de haute qualité a été attribuée par une agence de notation reconnue et en limitant son exposition à des placements particuliers. Étant donné la nature de ses sources de produits, la SCC considère que le risque de crédit lié à ses débiteurs n'est pas important. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2023.

e) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la SCC ne soit pas en mesure de répondre à une demande de trésorerie ou de financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La SCC satisfait ses besoins en matière de liquidités par l'établissement et le suivi des prévisions de trésorerie découlant de son fonctionnement, en prévoyant ses activités d'investissement et de financement et en détenant des actifs qu'il est possible de convertir immédiatement en trésorerie. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2023.

18. Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement lié au fonctionnement

	2024	2023
Débiteurs	1 787 \$	(378) \$
Charges payées d'avance	(1 410)	(136)
Créditeurs et charges à payer	(147)	(4 758)
Subventions de recherche à payer	3 023	11 795
Apports reportés	91 215	66 824
	94 468 \$	73 347 \$

19. Chiffres comparatifs

Les chiffres comparatifs ont été ajustés pour les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.